

Commune de Saint-Germé
PV du Conseil municipal : séance du 27 juin 2024

Convocation du 24/06/2024

Membres en Exercice : 12

BIAU Nathalie, DUCOURNAU Fanny, IPARRAGUIRRE Catherine, LAFENETRE Sylvie, MARIN René, MOREAU Aneline, POITREAU Philippe, SARRAN Sylvie, CAZALET Christophe, CHARLES Denis, DUCOURNAU Philippe, JOYé Mathias et LAJOINIE Baptiste

Membres Présents : 9

BIAU Nathalie, DUCOURNAU Fanny, LAFENETRE Sylvie, MARIN René, MOREAU Aneline, POITREAU Philippe, SARRAN Sylvie, CHARLES Denis et DUCOURNAU Philippe.

Membres excusés : 3

Cathy IPARRAGUIRRE, LAJOINIE Baptiste, Christophe CAZALET

Pouvoir : 1

Cathy IPARRAGUIRRE donne procuration à DUCOURNAU Philippe

Secrétaire de séance : Sylvie SARRAN

Ordre du jour

Monsieur le Maire donne lecture du dernier compte rendu du Conseil Municipal en date du 23 mai 2024 qui est approuvé à l'unanimité des membres.

Délibération 1 : Organisation du bureau des élections pour les législatives du 30 juin et 7 juillet 2024

Conformément à la réglementation le scrutin est ouvert à 8 heures et clos le même jour à 18 heures

Les permanences du bureau de vote seront assurées comme suit :

La constitution du bureau de vote relève de la responsabilité du maire.

Le bureau doit être composé : 4 personnes

- d'un président (obligatoirement un membre du cm),
- D'au moins 2 assesseurs
- D'un secrétaire choisi parmi eux parmi les électeurs de la commune

L'ensemble des membres du bureau doit être présent à l'ouverture du scrutin.

Au moment de la clôture du scrutin, tous les membres du bureau de vote devront être présents pour signer la liste d'émargement.

30 juin 2024

Tranches horaires	Les membres du bureau
8h à 11 h	- Président : Philippe POITREAU - Assesseur 1 : René MARIN - Assesseur 2 : Nathalie BIAU Secrétaire : Aneline MOREAU
11 à 13 h	- Président : Philippe POITREAU - Assesseur 1 : DUCOURNAU Philippe - Assesseur 2 : CAZALET Christophe Secrétaire : DUFAU Marie-Thérèse
13h à 16 h	- Président : René MARIN - Assesseur 1 : SARRAN Sylvie - Assesseur 2 : LAFENETRE Sylvie Secrétaire : Maryse DAUGA
16 h à 18 h	- Président : Philippe POITREAU - Assesseur 1 : Aneline MOREAU - Assesseur 2 : DUCOURNAU Philippe Secrétaire : Maryse DAUGA

Commune de Saint-Germé
PV du Conseil municipal : séance du 27 juin 2024

Convocation du 24/06/2024

07 juillet 2024

Tranches horaires	Les membres du bureau
8h à 11 h	- Président : Ph. POITREAU - Assesseur 1 : Aneline MOREAU - Assesseur 2 : Sylvie LAFENETRE Secrétaire : DUFAU Marie-Thérèse
11 à 13 h	- Président : René MARIN - Assesseur 1 : Sylvie LAFENETRE - Assesseur 2 : Catherine IPARRAGUIRRE Secrétaire : DUFAU Marie-Thérèse
13h à 16 h	- Président : BIAU Nathalie - Assesseur 1 : Philippe DUCOURNAU - Assesseur 2 : Denis CHARLES Secrétaire : Maryse DAUGA
16 h à 18 h	- Président : Philippe POITREAU - Assesseur 1 : Nathalie BIAU - Assesseur 2 : René MARIN Secrétaire : Maryse DAUGA

Délibération 2 : Formation des Elus :

Parmi les formations proposées par le maire, les élus choisissent les thèmes suivants :

- **Comprendre l'Europe : son influence sur la gestion communale**
Cette formation vise à fournir aux élus locaux une compréhension approfondie de l'Union Européenne (UE) et de son impact sur la gestion communale. Les participants exploreront les principes fondamentaux de l'UE, son fonctionnement, ses politiques et leurs implications pratiques pour les administrations locales en France.
- **Les voies communales et les chemins ruraux**
La voirie est toujours une problématique essentielle pour les communes peu importe la taille. La complexité de cette thématique nécessite un certain nombre de connaissances techniques et juridiques pour réussir à gérer cette compétence sur laquelle les communes doivent délibérer.

Délibération 3 – Arrêt et stationnement en centre du village

Monsieur le maire propose à l'assemblée de règlementer l'arrêt et le stationnement au centre du village comme suit : (*ARRETÉ MUNICIPAL REGLEMENTANT L'ARRET ET LE STATIONNEMENT EN CENTRE DU VILLAGE N°18/2024*)

Considérant que la réglementation de l'arrêt et du stationnement répond à une nécessité d'ordre public et d'intérêt général ;

Considérant que le stationnement anarchique et abusif des véhicules sur la voie publique répond à une nécessité d'ordre public ;

Considérant qu'il y a lieu de faciliter la rotation des véhicules sur la voie publique pour assurer sans discrimination une répartition de la faculté de stationner entre le plus grand nombre d'utilisateurs possible ;

Commune de Saint-Germé
PV du Conseil municipal : séance du 27 juin 2024

Convocation du 24/06/2024

Considérant que le domaine public routier ne saurait être utilisé pour la satisfaction d'intérêts privés tels que ceux qui se traduisent par des stationnements prolongés ; exclusifs ou abusifs ;

Considérant le nombre de personnes qui viennent journallement travailler dans le centre du village, effectuant des stationnements prolongés et sachant qu'il existe :

- 1) un parking d'entreprise,
- 2) un parking gratuit sis place des arènes,
- 3) un parking gratuit sis place du tennis.

ARRETE

Article 1 : Emplacements réservés au stationnement des véhicules dont ceux des personnes à mobilité réduite :

- Place de l'Eglise : 6 emplacements de stationnement dont une place aux personnes à mobilité réduite. Ces places sont clairement identifiées et situées à proximité du restaurant sis dans le bâtiment du multiple rural.
- Place du Foyer rural devant la mairie : 1 emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite.

Article 2 : Emplacements réservés au stationnement des véhicules de la clientèle du restaurant :

- Place de l'Eglise : *Deux plages horaires réservées au stationnement des véhicules de la clientèle du restaurant : de 11h à 14 h et de 18h à 22h.*
L'arrêt et le stationnement y sont strictement interdits pendant ces plages horaires.

Article 3 : Arrêt devant le distributeur de « produits fermiers » :

- Place de l'église : Le stationnement devant le distributeur de « produits fermiers » est strictement interdit afin de faciliter la circulation des véhicules entrant et sortant place du foyer rural située devant la mairie. L'arrêt minute reste autorisé le temps de retirer les produits au distributeur.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent Arrêté, seront constatées et poursuivies conformément aux Lois et Règlement en vigueur.

Article 5 : Immobilisations et mise en fourrière :

Tout véhicule dont la circulation ou le stationnement en infraction aux dispositions du code de la route ou aux règle de police, compromet la sécurité, la tranquillité ou l'hygiène publique, la conservation ou l'utilisation normale des voies ouvertes à la circulation publique et de leurs dépendances, peut à la demande et sous la responsabilité du Maire, même sans l'accord du propriétaire du véhicule, dans le cas et conditions précisés par le Décret prévu aux articles L 325-3 et L 325-11 du Code de la Route, être immobilisé, mis en fourrière, retiré de la circulation et, le cas échéant, aliéné ou livré à la destruction.

Tout véhicule laissé en stationnement en un même point de la voie publique ou de ses dépendances pendant une durée excédant sept jours consécutifs, peut, à la demande et sous la responsabilité du Maire, même sans l'accord du propriétaire du véhicule, être immobilisé, mis en fourrière, retiré de la circulation et, le cas échéant, aliéné ou livré à la destruction.

L'assemblée approuve l'arrêté de stationnement du maire.

Délibération 4 : Gérance du restaurant les 7 couleurs »
--

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le restaurant du multiple rural a trouvé son nouveau gérant : Monsieur Armindo LEITAO qui compte mettre « **les papilles en scène** » de tous les clients du restaurant à la mi juillet 2024. Qu'on se le dise...

Commune de Saint-Germé
PV du Conseil municipal : séance du 27 juin 2024

Convocation du 24/06/2024

Délibération 5 : Vente de la grange près d'HELIOS

Monsieur précise qu'en vue de la vente de la grange située, la commune a fait procéder au bornage des parcelles Section A n° 452 et 646 au lieu dit 2 place de l'Eglise et au Village Sise à Saint-Germé.

Une proposition d'achat de la grange est parvenue en mairie pour un montant de : 15 200,00 €

L'assemblée après en avoir délibéré, approuve le montant et donner pouvoir au maire pour signer tous les documents relatifs à cette vente.

Délibération 6 : Révision du loyer communal : ancien presbytère au 1^{er} août 2024

06/06/2024

REVISION DU LOYER hors charges
Loi du 6 juillet 1989 modifiée
Hors conventionnement, location meublée, HLM et loi de 1948

BAILLEUR
Mairie de Saint Germe

LOCATAIRE
Mme et M. VARACHE TREMBLAY

Date de signature du bail : 27 janvier 1990
Loyer actuel : 576 €

Indice de référence
Indice ICC du 3^{ème} trimestre 1989
INSEE du 9/01/1990
Valeur : 929

• **Révision du loyer à la date du 1^{er} juillet 2024**
Indice IRL du 3^{ème} trimestre 2023
INSEE du 13.10.2023
Valeur : 141.03 (+ 3.49 %)

$$(576 \times 141.03) / 136.27 = 596.12 \text{ €}$$

Montant du loyer maximum hors charges à compter du 1^{er} juillet 2024
596.12 €

L'assemblée fixe le loyer à 596 € au 1^{er} août 2024

Commune de Saint-Germé
PV du Conseil municipal : séance du 27 juin 2024

Convocation du 24/06/2024

Délibération 7 : Démission d'un élu

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Matias JOYÉ, membre du conseil municipal lui a fait savoir qu'il souhaitait démissionner de l'assemblée. Après les démissions de BOUEILH Carine, de VAN LANKER Jamila vient celle de Matias JOYÉ, soit 3 membres. Le nombre de conseillers est ramené à 12 membres.

Ainsi, un troisième siège de conseiller sur quinze devient vacant. Dans ces conditions le code électoral ne rend pas obligatoire des élections complémentaires puisque la vacance des sièges est inférieure au tiers des membres du conseil municipal. Désormais, le conseil municipal va donc fonctionner à 12 membres au lieu de 15.

Questions diverses

• **1) Financements obtenus pour l'aménagement du centre du village :**

Monsieur le Maire présente le tableau des financements obtenus pour l'aménagement du centre du village, soit 80 % du projet HT.

Dépenses HT		Recettes	
Travaux d'aménagement et qualification environnementale des espaces publics résilients du centre du village	709 300,50	Etat au titre de la DETR 2022-	303 927,82
Honoraires architecte	54 940,00	Région Occitanie :	72 000,00
Frais études et plans :	8 206,00	Département Du Gers :	38 755,00
* Socotec (analyse amiante)	1 810,00	Fonds Verts : agence de l'Eau	54 229,00
* SETREL (recherche réseaux)	3 101,00		
* BELESTIN (Relevé topographique)	3 295,00		
		DSIL (19.29 %) : demande faite au préfet de Région – accordée en 2024	149 045,38
		Total accordé (80%)	617 957,20
		Emprunt/ Fonds propres (20,00%)	154 489,30
Total travaux	772 446,50	Total Recettes	772 446,50

Commune de Saint-Germé
PV du Conseil municipal : séance du 27 juin 2024

Convocation du 24/06/2024

• **2) Compte rendu du conseil d'Ecole du 27 juin 2024 :**

Les effectifs prévisionnels de la rentrée 2024 du RPI Saint-Mont et Saint-Germé

Classes	Saint-Mont	Saint-Germé	Total RPI
PS	3		
MS	9		
GS		6	
CP		14	
CE1		7	
CE2		9	
CM1		5	
CM2		9	
TOTAUX	12	50	62

Répartition St-Germé

Classe GS-CP : 20

Classe de CE1-CE2 : 16

Classe de CMI-CM2 : 14

Les effectifs sont à surveiller pour la rentrée de septembre 2025.

*** Projets et sorties scolaire**

Saint-Mont :

- La transhumance à St Mont le 14 septembre
 - Spectacle de Noël offert par la Communauté des Communes le 8 décembre
 - Le Goûter de Noël avec petit spectacle des enfants le 15 décembre
 - Deux passages du bibliobus (octobre et avril)
 - Deux séances de cinéma à Plaisance (8 Janvier et 2 avril) : « Monsieur et Monsieur », « Le tigre qui s'invita pour le thé »
 - Visite de la coopérative viticole de St Mont (22 mars)
 - Spectacle proposé par la Ligue de l'enseignement « Escargot » 18 mars
 - Sortie de fin d'année au Parc animalier d'Argelès Gazost le 31 mai
 - Rencontres sportives avec les écoles de Riscle et Viella le 6 juin, à Riscle
 - Spectacle de fin d'année avec l'école de St Germé le 28 juin au foyer de St Germé
 - Constitution d'un livret de recettes réalisées en classe avec un kit de cuisinier : toque et tablier pour chaque enfant.
 - Participation au 35^{ème} prix national littéraire des Incorruptibles : 6 albums étudiés et vote individuel pour élire le livre préféré des maternelles. « Le livre perdu » de Nathalie Wyss et Bernard Utz.
- **Opérations qui ont permis de faire des bénéfices pour l'école :**
- Le photographe (25 mars) : 65 €
 - La vente de biscuits (mai) : 164.40 €

Commune de Saint-Germé
PV du Conseil municipal : séance du 27 juin 2024

Convocation du 24/06/2024

St-Germé :

- **Projet «l'école dehors »** de St-Germé : toujours en attente de validation académique au niveau du rectorat (beaucoup de retard). La CCAA attend cette validation pour lancer la demande de financement à hauteur de 26000€. Mais les enseignants de St Germé tiennent à remercier la communauté des communes pour son soutien dans ce projet.

- **Participation des classes de CE et CM à une journée USEP à Riscle** (école élémentaire pour les CE et stade de rugby pour les CM). Journée appréciée par les élèves.

- Photo de classe : 25 mars. Beaucoup de retard dans les paiements donc les retours ont été tardifs.

- **Cinéma :**

- CM : 3 mai « Wajda »

- GS-CP et CE : 7 juin « Calamity »

- **Bibliobus** : passage du bibliobus le 22 mai

- Sortie verger : La classe de GS-CP a effectué 4 sorties au verger

- **Voyage scolaire de CE et CM**

Le voyage s'est très bien déroulé. Les animateurs d'Instant Sciences ont été très appréciés des enfants, leurs interventions étaient de qualité. Parmi les activités proposées : création et décollage de fusées.

- **Initiation à la course landaise :**

Le 17 mai la classe des CM, en partenariat avec le Comité Régional de l'Armagnac, ont participé à une initiation à la course landaise. Quelques résidents de la MAS Hélios sont également venus participer. Les élèves sélectionnés ont également participé à la course landaise des Gascounets organisée aux arènes de Nogaro.

- **Visite du collège des CM2**

Les élèves de CM2 ont participé à une matinée d'intégration au collège de Riscle le mardi 11 juin. Ils ont également pris le repas au self du collège.

- **Soirée de l'Espace :**

Le mardi 11 juin, une soirée de l'Espace a été organisée à partir de 20h à l'école. M le directeur s'excuse encore une fois du délai de demande d'occupation des locaux et de l'invitation à la CCAA. Des activités ont été proposées aux élèves et à leur famille (visionnage documentaire, décoration de fusées, création carte du ciel, visionnage du diaporama du voyage des CE et CM). Des représentations des spectacles des CE et CM ont également été proposées. Enfin, l'APE, présente, a vendu des assiettes sucrées, salées, des bonbons et des boissons. Le ciel étant très nuageux, l'observation des étoiles n'a pas pu être effectuée. Entre 80 à 90% des familles étaient présentes. Succès !

- **Projet « Les Paysages Gersois »**

Avec le Club de photo de Riscle, les enfants ont fait le choix des paysages du Gers à travailler.

Les interventions de Jean-Philippe Terrenne ont continué à se dérouler sur le troisième trimestre. Une rencontre « interview » a même vu le jour le mardi 25 juin, suite aux riches questions que les enfants posaient à M Terrenne. Débat ouvert par les CM sur l'Art et la peinture au fil du temps ainsi que les différentes techniques. Celles retenues pour les productions : pinceaux, brosses, éponges, couteaux, fusains, acrylique. Remerciements à la CCAA pour son mécénat à hauteur de 200 € pour aider au financement de ce projet. En contre-partie, l'école offre trois tableaux d'enfants (commande de la CCAA).

Vernissage des productions d'enfants : jeudi 4 juillet à partir de 16h30 à l'école de St-Germé

- **Mardi 2 juillet** : sortie à la maison de l'eau de Lu-Belloc pour les GS/CP

- **Jedi 4 juillet** : Sortie balade sportive aux communaux de St Mont pour les CE et CM projet à venir pour 2024-2024.

Commune de Saint-Germé
PV du Conseil municipal : séance du 27 juin 2024

Convocation du 24/06/2024

-St Mont :

Participation au salon du livre Festilivres à Riscle (à confirmer)

Participation au 36^è e prix des Incorruptibles avec projet d'échange d'activités et d'une journée de rencontres avec d'autres classes participantes

Un cycle cirque avec les ateliers de l'AFCA à Aire sur l'Adour

-Saint Germé

Projet arts plastiques « L'abstraction »

Projet vigneron : en partenariat avec l'office du tourisme de Marciac et du Val d'Adour, un artiste plastique est en résidence chez une productrice vigneronne du secteur. Elle propose d'intervenir dans les écoles du secteur pour travailler sur les paysages et la prise de différents points de vue ; formation de paysages à partir d'objets du quotidien+ mise en musique et mise en scène.

Par ailleurs, la présidente de la Galerie de Marciac propose une visite à l'exposition permanente.

Les P'tits Champions de la Lecture pour les CM : concours d'éloquence et de lecture à voix haute.

Séjour ski ? 13 au 17 janvier. Financement ? En attente de devis et de décision par rapport à l'augmentation des coûts de séjour, transports et de la hauteur de la participation des familles.

*** Bilan des actions de l'APE (Document en annexe)**

En l'absence de la responsable, les membres de l'APE présentes ont établi un bref bilan mais ont annoncé néanmoins encore un déficit pour cette année.

-vente de chocolats environ 1000 € de bénéfices

-Vente de gâteaux pour la fête du vin de St Mont annulée faute de participation

-Soirée étoilée à St Germé, déficit

-vente d'objets initiative en juin : 85 panières vendues, aucun bénéfice

-pour la fête des écoles du RPI, le 28 juin, repas + vente de boissons et d'assiettes salées. 120 réservations

Conclusion : la participation volontaire et l'investissement des familles sont en net recul, le bilan de l'APE est encore cette année en déficit. Malgré tout, l'APE a participé à hauteur de 2500 C pour le voyage des CE/CM et de 402C pour la sortie à Argelès Gazost de St Mont. Merci encore.

***Bilan des coopératives scolaires :** il sera présenté lors du 1^{er} conseil d'écoles de l'année 2024/2025.

*** Questions matérielles :**

St-Mont : Remerciements pour toutes les interventions concernant les petits travaux pendant l'année. En particulier, l'installation de protections de porte, et travaux de remise en état après les fortes pluies et les inondations de juillet 2023.

Aucune demande particulière pour l'instant. Reste à finir la pose d'un robinet dans la cour et la fixation d'un jeu dans la classe.

St-Germé :

La CCAA avec l'association Pierre et Terre sont venus faire une reconnaissance du système d'assainissement sur l'école.

Demande d'installation de dispositif anti pincement sur les deux portes lourdes des WC (suite incident).

Demande de nettoyage des vitres extérieures de la porte d'entrée.

Questions de parents

1. Suite à un incident de la circulation aux abords de l'école de St Germé, est-il possible d'envisager une signalisation « attention école » ou « passage piétons » pour permettre aux véhicules de ralentir ? Cette question sera soulevée au conseil municipal de ce jour à St Germé.
2. L'année prochaine, les séances de piscine auront-elles lieu pour les CM ?
M. Courtade explique que cette année, il a préféré annuler ces séances pour des raisons de sécurité, notamment pour les déplacements en vélo jusqu'à Riscle. Mais ne l'exclue pas pour l'année prochaine.
M. Petit informe le conseil que l'Association Hélios, centre pour personnes en situation d'handicap qui jouxte l'école, propose de mettre à disposition sa piscine toute l'année. Annonce accueillie avec joie car cela éviterait les soucis et les frais de déplacement. Ce projet reste à peaufiner. Un maître-nageur sera-t-il mis à disposition ?
3. Serait-il possible d'avoir une formation aux premiers secours pour les élèves de CM avec l'intervention des pompiers ?

M. Granier informe le conseil sur la fréquentation des sites de l'école :

30142 visites dont 23150 sur le site, près de 7000 sur les portails. Soit une moyenne de 38 connexions par jour. Nombreux téléchargements de projets par d'autres enseignants de France.

M. Granier remercie également la communauté des Communes pour l'hébergement gratuit du site de l'école.

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 21h30